

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2011.

L'an deux mil onze et le vingt-huit octobre à dix-huit heures le Conseil Municipal de la commune d'Aspremont, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric PHILIP puis de M. Jacques FRANCOU.

Présents : MM. PHILIP Frédéric, ESCANDE Jean-Philippe, BLANCHARD Gilles, TANGUY Xavier, MANET Michel, BALDACHINO André, RUIZ Jean-Pierre, Mmes DERR Nicole et GRIMALDI Nadine.

Absente : Mme DE PRAETER Marie-Ange (pouvoir donné à PHILIP Frédéric).

Secrétaire de séance : Mme GRIMALDI Nadine.

Election du Maire :

A été élu au premier tour de scrutin et à la majorité des suffrages exprimés :

Maire : M. Jacques FRANCOU.

Détermination du nombre d'adjoints :

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donnant pour la commune un effectif maximum de trois adjoints, il est décidé de retenir ce nombre.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Election des Adjoints :

Ont été élus au premier tour de scrutin et à la majorité des suffrages exprimés :

- 1^{er} adjoint : M. Frédéric PHILIP.
- 2^{ème} adjoint : M. Jean-Philippe ESCANDE.
- 3^{ème} adjoint : M. Gilles BLANCHARD.

Indemnités de fonction des élus :

En application de la circulaire relative aux indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux, il est proposé de reprendre les taux précédents votés en 2008, soit 17 % de l'indice brut 1015 pour le maire et 5,5 % de l'indice brut 1015 pour les adjoints.

➤ Délibérations adoptées à l'unanimité.

Nomination des représentants intercommunaux :

Communauté de communes du Haut-Buëch :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Jacques FRANCOU	Michel MANET
Gilles BLANCHARD	Marie-Ange DE PRAETER

Syndicat intercommunal d'électrification (S.I.E.) :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Jacques FRANCOU	Michel MANET
Frédéric PHILIP	Xavier TANGUY

Office du Tourisme (O.T.) :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
Jean-Pierre RUIZ	Nadine GRIMALDI

Centre Social Rural du Haut-Buëch :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
Nicole DERR	Nadine GRIMALDI

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2011 (suite).

Marché à bon de commandes de travaux de voirie et réseaux divers : choix de l'entreprise à valider :

Suite à l'avis d'appel à la concurrence lancé le 18 juillet 2011 dans le cadre de la procédure des marchés adaptés, 2 plis ont été déposés dans les délais en mairie. Selon les critères d'attribution mentionnés dans le règlement de la consultation, l'offre de l'entreprise STP PISTONO d'un montant de 12 656,67 € TTC est classée première après étude comparative. Il est proposé de la retenir pour ce marché.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Virements de crédits pour le remboursement d'un emprunt à taux variable :

Sur le budget principal, une somme de 25 € est virée du chapitre 011 au chapitre 66 afin de rembourser l'échéance d'un emprunt à taux variable dont le montant fluctue chaque année

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention complémentaire pour le schéma directeur d'eau et d'assainissement :

A la demande l'Agence de l'Eau la délibération de demande de subvention complémentaire qui leur a été transmise doit être complétée du texte suivant : « *Le conseil municipal autorise le Département à percevoir pour le compte de notre collectivité, maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à nous la reverser* ».

➤ Délibération modifiée adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Schéma directeur d'eau et d'assainissement : Le maire informe qu'une réunion publique sera programmée afin que le bureau d'études présente les conclusions de leur travail sur ce dossier. Des problèmes d'insuffisance de pression d'eau seront abordés pour y trouver des solutions.

Déneigement : Suite la mise en place du plan neige en 2010 et au service effectué avec le matériel communal, il est rappelé aux particuliers qui souhaitent que leur accès privé soit déneigé d'effectuer leur demande par écrit. Le maire rappelle que la priorité de déneigement se fera sur les voies publiques et que le déneigement des privés se fera en second lieu et sur les voies carrossables et accessibles, d'une largeur suffisante pour le passage du tracteur équipé de la lame.

Travaux effectués dans le lit du Buëch : Pour palier à la montée des eaux, l'Etat a financé des travaux d'extraction de gravier et de nivellement qui ont été réalisés de part et d'autre du pont du Buëch. Une nouvelle étude sera demandée à la D.D.T. concernant les secteurs inondables de la commune.

Stationnement : Des places de parking (au nombre de 7) ont été créées dans la cour de l'école. Elles pourront être attribuées aux personnes qui en feront la demande écrite en mairie et seront payantes. Les élus décideront, lors d'une prochaine séance, du tarif à appliquer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45.

Le maire,

La secrétaire de séance,

Les conseillers,

GRIMALDI Nadine